



Contat amiable après qu'on percute ma voiture et expertise

Par **sophiedel**, le **15/12/2011 à 14:36**

Bonjour,
Après qu'un véhicule soit rentré dans le mien, donc 100% des torts à l'autre conducteur, ma voiture va être classé épave car trop ancienne vis à vis du montant des réparations. Ce qui signifie, que je pers mon véhicule et qu'on ne me rembourse rien ! tout cela à cause d'un chauffeur qui revasse et percute l'arrière de ma voiture de plein fouet.
Quel recours juridique ai-je ?
Merci beaucoup pour vos réponses
Cordialement
Sophie

Par **chaber**, le **15/12/2011 à 15:13**

bonjour
la cour de cassation retient que vous avez droit à la valeur de remplacement, dans le cas d'un accident non responsable.
Consultez les petites annonces pour trouver les prix de vente d'un véhicule similaire au votre en les notant. Vous pourriez en avoir besoin pour revoir éventuellement l'offre initiale qui vous sera faite

Par **sophiedel**, le **16/12/2011 à 11:49**

Bonjour,
Je vous remercie pour votre réponse rapide. C'est très aimable à vous. Cela répond tout à fait à ma demande.
Pouvez-vous me dire si je dois donc déposer une plainte pour obtenir ce recours en cassation ?
Bonne journée
Cordialement
Sophie

Par **chaber**, le **16/12/2011** à **13:55**

la Cour de Cassation que j'ai citée concerne la jurisprudence pour ce genre de dossier afin d'étoffer votre dossier. Vous n'en êtes pas à ce stade. Attendez l'offre qui doit vous être proposée.

Par **sophiedel**, le **17/12/2011** à **21:55**

Oui, je comprends. En vous remerciant. Bon week-end

Par **sophiedel**, le **26/12/2011** à **10:37**

Bonjour, je suis allée voir l'expert qui me proposer 1200 Euros pour l'évaluation de la valeur de mon véhicule, après une longue conversation il a revu son offre à 1500 Euros. celui-ci se base sur les annonces les moins chers sur le marché (sur les petites annonces). Perso, en recherchant tous les tarifs, je m'aperçois que mon véhicule se situe davantage autour des 2500 Euros, lui se base sur les moins chères et moi sur une moyenne globale. L'assureur de son côté ne me propose aucune négociation de plus, il ne répond plus à mes mails. Pensez-vous donc que je peux obtenir gain de cause en cassation ? je souhaiterais au moins obtenir 500 Euros de plus. Si oui, comment faire ce recours ? à qui dois-je m'adresser ? En vous remerciant une fois de plus. Bonne journée, Cordialement Sophie Delmas